

Marchés Publics de Travaux

COMMUNE DE CALLIAN

PLACE DE LA MAIRIE

83440 CALLIAN

TRAVAUX DE PEINTURE SUR UNE STRUCTURE METALLIQUE ECOLE DE CALLIAN

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

Vendredi 20 mars 2015 à 17 heures

SOMMAIRE

- Article 1 - Objet de la consultation
- Article 2 - Conditions de la consultation
 - 2.1 - Maîtrise d'ouvrage
 - 2.2 - Etendue de la consultation
 - 2.3 - Justification de la procédure
 - 2.4 - Nombre de candidats
 - 2.5 - Organisation de la consultation
 - 2.5.1. Dossier de consultation
 - 2.5.2. Visite du site des travaux
 - 2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre
 - 2.7 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé
 - 2.8 - Décomposition en tranches et en lots
 - 2.9 - Contrôle technique
 - 2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières
 - 2.11 - Variantes
 - 2.12 - Délai d'exécution
 - 2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation
 - 2.14 - Délai de validité des offres
 - 2.15 - Propriété intellectuelle des projets
 - 2.16 - Durée du marché
 - 2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
 - 2.18 - Mode de règlement
- Article 3 - Présentation des offres
- Article 4 - Choix et classement des offres
- Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres
- Article 6 - Renseignements complémentaires
- Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux
- Article 8 - Clauses complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les prestations suivantes :

- **TRAVAUX DE PEINTURE SUR UNE STRUCTURE METALLIQUE ECOLE DE CALLIAN**

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est :

COMMUNE DE CALLIAN

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

COMMUNE DE CALLIAN

PLACE DE LA MAIRIE

83440 CALLIAN

N° de téléphone : 04 94 39 98 40

N° de télécopie : 04 94 39 98 41

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation ouverte est organisée selon une procédure adaptée propre à la personne publique conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◇ règlement de consultation ;
- ◇ cahier des charges
- ◇ acte d'engagement

2.5.2. Visite du site des travaux

Visite obligatoire.

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

Monsieur Gérard CAMUZAT, adjoint aux travaux

2.7 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

sans objet.

2.8 - Décomposition en tranches et en lots
sans objet.

2.9 - Contrôle technique
sans objet.

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières
Sans objet.

2.11 - Variantes
Les variantes sont acceptées

2.12 - Délai d'exécution
3 semaines

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation
Sans objet.

2.14 - Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Propriété intellectuelle des projets
Sans objet.

2.16 - Durée du marché
Sans objet.

2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
Sans objet.

2.18 - Mode de règlement
Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- ◆ **A** - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :
 - Justifications à produire quant à la situation juridique
 - ◇ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC4) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC4, :
 - ∇ Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - * le nom et l'adresse du candidat ;
 - * éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
 - * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;

* document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- ◇ Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC5)
- ◇ Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail (si DC5 non produit)
- ◇ Attestation d'assurances
- ◇ Etat annuel des certificats reçus (DC7)

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il devra produire les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés pour lui-même par la personne publique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produira soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

- ◆ **B** - Un projet de marché comprenant :
 - le présent règlement de consultation daté et signé
 - cahier des charges daté et signé
 - Un acte d'engagement daté et signé

Article 4 - Choix et classement des offres

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

PRIX DES PRESTATIONS	80 %
QUALITE TECHNIQUE DES PRESTATIONS	20 %

L'analyse de la valeur technique est effectuée au vu du mémoire technique fourni par les candidats. Le critère est pondéré à 20 %, c'est-à-dire noté sur 20 points répartis de la façon suivante :

- Conformité du matériel au cahier des charges : 10 points maxi
- Délais d'intervention : 10 points maxi

Chacun des éléments de la valeur technique est analysé pour être noté. Le barème est établi selon la quotation suivante :

- 0 : éléments non renseignés
- 1 : éléments très peu renseignés ou incomplets
- 2 : éléments renseignés mais de manière très générale
- 3 : éléments renseignés, adaptés mais sans élément autre que le respect du cahier des charges et des normes
- 4 ou 5 : éléments renseignés en fonction des plus apportés au cahier des charges et aux textes

Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Le pli contenant l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

- ◆ COMMUNE DE CALLIAN



◆ PLACE DE LA MAIRIE

◆ 83440 CALLIAN

et la mention suivante :

◆ Proposition pour : TRAVAUX DE PEINTURE SUR UNE STRUCTURE METALLIQUE ECOLE DE CALLIAN

Article 6 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

d'ordre administratif :

MAIRIE DE CALLIAN , Service des Marchés

Place de la Mairie

83440 CALLIAN

Téléphone : 04 94 39 98 40

Télécopieur : 04 94 39 98 41

Mail : secretariat@callian.fr

Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux

Prendre rendez-vous auprès du service des marchés.

Article 8 - Clauses complémentaires

Sans objet

Lu et approuvé,

Date et signature,